

Agence comptable

Tél : 02 38 79 10 10
agencecomptable.lbf@ac-orleans-tours.fr
21 bis rue Eugène VIGNAT
B.P. 72049
45004 ORLEANS Cedex 1

Moyens de paiement pour le règlement de la demi-pension

L'agence comptable du collège Montjoie propose aux familles d'élèves demi-pensionnaires 2 formules pour le règlement de la demi-pension :

- ↪ soit en plusieurs mensualités par prélèvement automatique
- ↪ soit le montant dû, en totalité, dès réception de la facture trimestrielle, par carte bancaire, virement bancaire, chèque ou espèces

Chaque famille devra opter pour l'une ou l'autre des formules, sachant qu'il ne sera désormais plus possible de régler en plusieurs fois avec des chèques à encaissement différé.

À
P
R
I
V
I
L
È
G
I
E
R

Prélèvement automatique (automatisation du règlement : 9 échéances)

- ↪ prélèvement mensuel entre le 5 et 7 de chaque mois de novembre à juillet conditionné par le régime et le taux de bourse (cf. échéancier au verso)
- ↪ mandat de prélèvement à signer (cf. document annexe) + joindre un Relevé d'Identité Bancaire
- ↪ mandat valable pour la durée de l'année scolaire
- ↪ 1 mandat par enfant
- ↪ **échéancier définitif** remis au moins 14 jours avant la 1^{ère} échéance, et nouvel envoi à chaque modification
- ↪ 1 rejet de prélèvement entraîne l'arrêt définitif des prochains prélèvements et la totalité de la somme restant due sera exigée immédiatement
- ↪ mandat de prélèvement peut être révoqué à tout moment par écrit
- ↪ remboursement des trop-prélevés en une seule fois en juillet
- ↪ tout changement de coordonnées bancaires doit être notifié rapidement à l'agence comptable du lycée Benjamin Franklin
- ↪ tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande auprès du collège Montjoie
- ↪ pas de frais bancaires

Carte bancaire : télépaiement (à l'initiative du parent)

- ↪ accessible depuis *educonnect* : <https://educonnect.education.gouv.fr/>
- ↪ adresse mail nécessaire pour l'activation et création du compte
- ↪ créances payables par carte bancaire sur internet
- ↪ visibilité de l'ensemble des créances
- ↪ pas de frais bancaires

Virement bancaire (à l'initiative du parent)

- ↪ possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :
IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0044 620 BIC : TRPUFRP1
- ↪ merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la créance**

Chèque bancaire (à l'initiative du parent)

- ↪ à l'ordre de l'agent comptable du collège Montjoie
- ↪ délai d'encaissement à compter du dépôt : 10 jours à 3 semaines

Espèces (à l'initiative du parent)

- ↪ encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- ↪ à la caisse du collège Montjoie ou du lycée Benjamin Franklin
- ↪ un reçu vous sera délivré par l'établissement